

QUESTIONS FINANCIERES

Les Parties contractantes :

1. Preignent note de la position du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée en 1983 (UNEP/IG.49/4) (annexe V);
2. Reconfirment le niveau des contributions pour 1984-1985 et les mouvements de trésorerie révisés figurant à l'annexe VI;
3. Approuvent le report à 1984 des fonds inutilisés en 1983 d'un montant de 610 000 dollars E.U., à inscrire aux chapitres appropriés du budget;
4. Approuvent le budget détaillé pour 1984 et 1985 figurant à l'annexe VII.

PROGRAMMATION ET PERIODE BUDGETAIRE

Les Parties contractantes :

1. Approuvent la tenue en septembre des réunions ordinaires des Parties contractantes;
2. Décident de tenir la quatrième Réunion ordinaires à Gênes (Italie) du 9 au 13 septembre 1985;
3. Décident de recommander au Conseil d'administration du PNUE de prolonger la durée du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'en 1987.